

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/DA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ



Distr.
GÉNÉRALE
A/34/274
S/13343
22 mai 1979
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session

Points 3 et 46 de la liste préliminaire*

POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS À LA TRENTE-QUATRIÈME

SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-quatrième année

Note verbale datée du 18 mai 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Bulgarie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Le représentant permanent de la République populaire de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur d'appeler son attention sur ce qui suit.

Une situation anormale a été créée récemment par un individu qui, sans aucune justification, prétend être considéré comme un représentant d'un Etat Membre de l'Organisation et continue à faire distribuer comme documents officiels de l'ONU de nombreuses calomnies et d'abjectes accusations contre le peuple du Kampuchea et son gouvernement légitime. Il est soutenu et enhardi par ses maîtres de Beijing, mais ne représente que lui-même, puisque le régime Pol Pot-Ieng Sary, qu'il prétend représenter, a été renversé et définitivement éliminé grâce aux efforts unis de la nation héroïque du Kampuchea, qui a connu des souffrances et des épreuves terribles.

Compte tenu de ce qui précède, la Mission permanente de la République populaire de Bulgarie s'associe pleinement à la profonde indignation qu'ont provoqué ces pratiques inadmissibles et aux demandes formulées à plusieurs reprises pour qu'il y soit mis fin.

* A/34/50.

Comme chacun le sait, le peuple du Kampuchea a pris les armes le 7 janvier 1979 et a balayé le régime despotique, réactionnaire et fasciste de Pol Pot-Ieng Sary. Un nouveau gouvernement a alors été formé - le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea dirigé par Heng Samryn - qui contrôle entièrement le territoire du Kampuchea. Ainsi, une situation politique nouvelle est apparue dans l'histoire du Kampuchea, qui a accédé à l'indépendance en tant que nation éprise de liberté. Conduit par son nouveau gouvernement, le peuple du Kampuchea a commencé à travailler activement pour reconstruire l'économie nationale et satisfaire les besoins culturels et sociaux du pays. En politique étrangère, le Conseil révolutionnaire populaire s'efforce de bâtir un Kampuchea indépendant, épris de paix, démocratique et non aligné, d'établir des relations amicales avec tous ses voisins et avec les autres pays et de renforcer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde entier.

Le Gouvernement du Front uni pour le salut national du Kampuchea a déjà été reconnu par plusieurs pays, dont la République populaire de Bulgarie. Le Conseil révolutionnaire populaire est le seul représentant authentique et légitime du peuple du Kampuchea, exerçant des pouvoirs souverains dans la République populaire du Kampuchea, et est seul habilité à représenter les intérêts du peuple du Kampuchea à l'extérieur du territoire national, y compris à l'Organisation des Nations Unies. Il est donc le seul gouvernement légitime du Kampuchea, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui a le droit de s'adresser à l'Organisation au nom du peuple du Kampuchea.

En se joignant aux protestations d'autres missions permanentes, la Mission permanente de la République populaire de Bulgarie insiste fermement pour que les droits légitimes de la République populaire du Kampuchea, Etat Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et de son gouvernement soient dûment respectés dans toutes les instances internationales, que ce soit à l'Organisation des Nations Unies ou dans les autres organisations internationales. Continuer à reconnaître les pleins pouvoirs d'un "représentant" désigné par lui-même serait en contradiction avec les règles du droit international et porterait inévitablement préjudice au prestige de l'Organisation mondiale.

Le représentant permanent de la République populaire de Bulgarie demande que le texte de la présente note soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 3 et 46 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.
